

COMMENT GARANTIR UNE HAUTE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS AUX HABITANTS

→ REDUIRE LES DÉCHETS ET FAVORISER LE REEMPLOI



Réduire les déchets, une nécessité pour la planète et une baisse des coûts pour l'agglomération.

La collectivité doit impulser des actions auprès des habitants et des commerçants pour **agir contre le gaspillage alimentaire, promouvoir l'achat en vrac et la consigne du verre.**

Elle doit aussi sensibiliser aux bons gestes de tri avec des livrets d'information, des animations de stands, des challenges type « zéro déchets plastiques ». Ces missions doivent être confiées à des agents formés, les « ambassadeurs du tri ».

La CAA doit aussi créer une **recyclerie** et des **donneries** où les objets qui peuvent être réparés et réemployés seront déposés.

→ TRAITER ET VALORISER LES BIODECHETS

Les **biodéchets** représentent près d'1/3 de la poubelle d'ordures ménagères. Leur retrait de la poubelle marron permet de diminuer le volume destiné à l'enfouissement, synonyme d'économies pour la collectivité et les contribuables.

Pour les **déchets alimentaires** (épluchures, restes de repas, produits périmés, ...) il faut :

- Trouver des solutions efficaces et multiples, adaptées aux lieux d'habitation (urbains, ruraux, habitats collectifs)
- **Favoriser le compostage individuel et/ou collectif**
- Définir des secteurs de collecte en porte à porte et des secteurs de collecte en points d'apport volontaire (avec suivi strict et régulier d'enlèvement).

La matière organique collectée servira à produire du gaz pour chauffer des bâtiments et/ou fabriquer du compost pour l'agriculture locale.

Une fois les **biodéchets retirés des poubelles d'ordures ménagères**, il est possible de réduire la fréquence de collecte (plus de mauvaises odeurs et d'asticots !)



Pour les **déchets verts** (tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, ...) il faut favoriser le traitement sur place (la tonte de pelouse doit rester au jardin). La mise en place d'opération de broyage collectif ou le prêt de broyeur permettrait de transformer les tailles d'arbres en copeaux pour le paillage du jardin sans se déplacer en déchetterie.



→ MAINTENIR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

La collecte en porte à porte, **au plus près du lieu de production des déchets**, permet un meilleur service à l'utilisateur qui tient compte de la population vieillissante et des personnes à mobilité réduite tout en garantissant une meilleure qualité de tri.

Pour améliorer ce service et réduire ses coûts, la collectivité doit :

- Tenir compte de la disparité de l'habitat auxerrois (urbain dense, habitat collectif, village et hameaux) en adaptant au mieux la fréquence des tournées.
- Adapter les véhicules (les bennes à 2 compartiments permettent 2 collectes simultanées).
- Favoriser un tri de qualité en diffusant des consignes de tri et en effectuant des contrôles réguliers.



→ MAINTENIR ET MODERNISER LES 7 DÉCHETTERIES EXISTANTES

Les déchetteries doivent être d'accès facile et rapide pour tous les habitants de l'Auxerrois.

Il faut pour cela :

- **Maintenir** les 7 déchetteries actuelles
- **Agrandir** celles qui peuvent l'être (Auxerre, Augy, Gy-l'Évêque, Branches) afin d'avoir 4 grandes déchetteries et 3 déchetteries de proximité dans l'Auxerrois.
- **Rénover** pour traiter plus de déchets suivant leur type (bois, produits dangereux, jouets en plastique...),
- **Sécuriser** les lieux aux normes en cours et **améliorer la signalétique**

→ INVESTIR RAISONNABLEMENT

La **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), prélevée par l'Etat sur les collectivités locales pour l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles (poubelles marron), ne cesse d'augmenter, de 20 €/tonne en 2015 elle va passer à 65 €/tonne en 2025. Au final, c'est le contribuable qui paie cette augmentation. L'enjeu est donc de réduire la quantité de déchets non recyclables tout en maintenant la qualité de service, notamment la collecte en porte à porte et le maillage des déchetteries.

Pour cela, la collectivité pourrait prendre 3 mesures nettement moins coûteuses que la « Stratégie de gestion des déchets » votée en septembre 2023 par le conseil communautaire pour un montant « estimé » (sans chiffrage réel) à 22 millions d'€.

- **Pour moderniser** les déchetteries existantes et augmenter le nombre de filières de recyclages ⇒ 3,3 millions d'€
- **Pour créer** une ressourcerie et des donneries ⇒ 6 millions d'€
- **Pour moderniser** le matériel de collecte en porte à porte ⇒ 4 millions d'€

Nous mettons aussi en débat l'instauration d'une tarification, voire une redevance, incitative : l'idée est que **moins on produit de déchets non recyclables, moins on paie.**

En observant les progrès des territoires qui ont pris cette mesure, on pourrait économiser 455 000 €/an.